Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20261112-DC_2026_227-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_227

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2026

Secrétaire de séance : Madame Sophie MARQUANT

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants (dont 3 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt six, le neuf novembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 3 novembre 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Monsieur Paul LAPAUSE, Madame Christine HEUDE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Justine DEBRIFFE, Madame Esthercadlie CARBON, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Monsieur Pierrick CHOUAN, Madame Roseline KNEZIC, Monsieur Jean-Louis BAHU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Madame Marie-Noëlle MORFOISSE, Monsieur Erwann ROUGIER, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Benoît HOUYERE représenté(e) par Madame Sophie MARQUANT , Madame Janine BLUM représenté(e) par Madame Christine HEUDE , Madame Nadège LE FLOCH représenté(e) par Monsieur Jean-Benoît GERBAUD

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20261112-DC_2026_227-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_227

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2026

- Dispense de vote à bulletin secret pour la désignation des membres de la commission mixte des marchés de la ville de Vitré

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-21 ;

Considérant qu'en application de ce dernier, il est procédé, en principe, aux différentes nominations et désignations par vote à scrutin secret ;

Considérant qu'en vertu de ce même article, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour les nominations ou présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Considérant que suite à la création de la commission mixte des marchés de la ville de Vitré, lors du conseil municipal du 21 septembre 2026, la désignations de ses membre est à l'ordre du jour de la présente séance ;

Il est proposé au Conseil municipal de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour la désignation des membres de la commission mixte des marchés de la ville de Vitré.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 33
- Nombre de voix pour : 33
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LÉONARDI

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
12 nov. 2026

VITRÉ

La Secrétaire de séance
Sophie MARQUANT

Signé par Sophie MARQUANT
Adjointe en charge du Commerce et de l'Artisanat
16 nov. 2026

VITRÉ

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.